

sera appelée à se prononcer sur l'opportunité de porter la cotisation mensuelle de 50 centimes à un franc.

La même indemnité serait allouée aux adhérents en grève, comme celle qui leur est déjà allouée en cas de chômage forcé, par suite d'accidents de machines, incendies, explosions, inondations, etc.

L'assemblée a ensuite pris connaissance d'un rapport très détaillé, sur les agissements des politiciens de la Paix, qui prétendent obliger nos camarades de travail à donner leur adhésion à leur syndicat politique.

Les collectivistes émettent la proposition de supprimer la liberté individuelle en refusant aux ouvriers la liberté de travail. De plus, ordre est donné aux meneurs et délégués rouges dans les usines, d'employer tous les moyens pour obliger les ouvriers qui ne veulent pas se laisser exploiter par eux et leurs complices, à quitter l'usine et à mourir de faim.

Le camarade rapporteur cite des exemples qui démontrent combien est urgente l'obligation de quitter ces traîtres et de constituer une organisation indépendante.

L'assemblée proteste contre les inégalités procédés des meneurs et sur la proposition du Comité fédéral, la motion suivante est adoptée à l'unanimité:

Les camarades de la Fédération et les ouvriers qui seraient l'objet de mise à l'index et de l'obligation de quitter leur travail, parce qu'ils refuseraient de donner leur adhésion à un syndicat rouge quelconque, sont priés d'adresser aux membres de la Commission fédérale leur donnant les renseignements nécessaires, pour que la Fédération puisse exercer, conformément à la loi, toute action judiciaire contre les délinquants.

Dans sa causerie, le secrétaire administratif de la Fédération rappelle aux camarades, les magnifiques avantages accordés aux adhérents par l'active organisation à laquelle ils appartiennent. Aux diverses indemnités accordées par la Fédération des Syndicats indépendants de Roubaix-Wattrelos et environs, telles les indemnités de chômage involontaire, de naissances, de maladies; les gratifications pour les adhérents qui accomplissent une période d'instruction militaire; l'assurance contre le chômage volontaire; c'est-à-dire contre les grèves qui éclatent lorsque tous les moyens ont été employés pour l'éviter. Il félicite les camarades de prévoir ces cas malheureux et espère qu'ils ne se présenteront que très rarement, c'est-à-dire lorsqu'il n'y aura plus de ce moyen à employer pour obtenir une revendication justifiée.

C'est en nous unissant sur le terrain purement professionnel que nous arriverons à obtenir plus de bien-être. Nous sommes de ceux qui pensent que pour arriver à ce but, il faut poursuivre dans une ère de paix et de concorde, l'alliance loyale entre le travail et le capital.

Patrons et ouvriers unis pour l'étude des questions Sociales, les uns et les autres, en tenant les intérêts qui leur sont communs, tous cherchant à améliorer leur situation dans une ère de prospérité Nationale; Voilà où doivent tendre les efforts du capital et du travail.

Le capital a une responsabilité très grande, en ce sens que de lui seul dépend la vie ouvrière. De plus il a à faire face à d'autres capitaux, qui eux aussi ont la même responsabilité et qui se font concurrence les uns aux autres.

Le travail est la force nécessaire pour faire mouvoir ces capitaux. Il faut donc considérer le travail comme un collaborateur direct et, par suite, il faut qu'il puisse trouver dans l'effort qu'il donne, un revenu suffisant lui permettant de le maintenir.

L'ouvrier se résout à le Capital doit progresser, si la prospérité d'une nation dépend de ce progrès, il faut aussi que le travail puisse donner tout son effort et par suite qu'il obtienne le revenu qu'il faut pour le maintenir.

Il faut que l'ouvrier retire de son travail ce qui lui est nécessaire pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille; Voilà toute la question sociale.

D'un autre côté, ce n'est pas en cherchant à solutionner cette question sociale par des grèves permanentes que les dirigeants du collectivisme arriveront à ce but. Elles solutionneront leur ambition envieuse de jouir, c'est possible, mais les ouvriers n'y gagnent rien.

Ce qui éprouve une Nation, c'est la guerre; ce qui lui rend forte et prospère, c'est la Paix.

Il en est de même de la question sociale: C'est dans la Paix qu'il faut la résoudre et pas autrement.

Ce qu'il faut aujourd'hui, ce sont des patrons et des ouvriers bien unis, des travailleurs épris d'améliorer leur sort dans un amour fécond, dans une entente sincère, pour le plus grand bien de l'humanité entière.

Ce jour-là, la question sociale sera toute résolue.

Puissent tous nos camarades de Roubaix entendre notre appel. C'est celui de frères de travail qui, par une longue expérience de la vie, ont compris que l'amélioration de leur sort réside uniquement dans une entente loyale et sincère entre le Capital et le Travail. (Applaudissements prolongés.)

Après l'admission de 22 nouveaux adhérents à la Fédération, l'assemblée décide de procéder au renouvellement partiel du Comité Fédéral, dans son assemblée générale trimestrielle de juin prochain.

Les membres de la Fédération qui désiraient faire partie du Comité, sont priés de le faire connaître au Secrétaire, avant le dimanche qui précède l'assemblée générale de juin.

La séance est ensuite levée, au milieu de la plus franche camaraderie.

LES ENFANTS DES ECOLES COMMUNALES AU SANATORIUM. — Jeudi après-midi, à 2 heures et demie, a eu lieu, à la cantine scolaire de l'école de garçons de la rue Saint-Vincent de Paul, la visite des enfants

solicitant l'admission au Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer.

Environ 135 enfants étaient présents à la visite; sur ce nombre, 66 garçons et 49 filles ont été admis à passer une période de un mois au Sanatorium.

Cette visite a été passée par MM. les docteurs Rousseau et Bachman, médecin résidant au Sanatorium. M. Deschodt, adjoint au maire, était présent.

AU CERCLE POLYCLOTTE. — Ce soir vendredi à huit heures et demie, sera donnée une intéressante conférence allemande. Un de nos sympathiques concitoyens, M. R. Fohlen, nous fera entendre, sera une causerie illustrée de projections sur « Strasbourg ».

Ce sujet traitant d'une région très pittoresque et se rapportant aux plus sombres jours de notre histoire contemporaine, ne peut manquer d'être très captivant; à cet intérêt viendra s'ajouter l'attrait et la description de la chose vue. M. Fohlen ayant habité cette ville pendant un certain temps. Les membres de la section allemande voudront entendre et applaudir notre jeune concitoyen.

LES FÊTES DE LA FRATERNITÉ. — Nous avons déjà parlé des fêtes de bienfaisance qui sont organisées pour le mois de juillet prochain, dans le quartier de la Fraternité, et au profit des personnes nécessitées sortant de l'Hôpital.

Dans le but de recueillir des dons en nature qui serviraient à organiser une foire aux plaisirs, dont le produit sera réparti entre leurs mains, par M. l'Économiste du Nouvel Hôpital, une voiture circule actuellement en ville. Nos concitoyens certainement feront le meilleur accueil à cette excellente idée.

UN VOL A L'ESBROUFE. — Hier soir vers 10 heures, Mme Belpame, née Clémence Leveugle, et âgée de 45 ans, s'en revenait vers 10 heures du soir, de la rue de la Ronde, où elle était allée travailler en journée, et regagnait son domicile rue Drouot, 10. Comme elle longeait l'un des trottoirs de la rue Daubenton et passait à hauteur de la rue Philippe-le-Bon, deux individus se jetèrent soudain sur elle, et lui arrachèrent son étui, avec une violence telle que la passante fut renversée par terre; puis ils se hâtèrent de fuir. Dans sa chute Mme Belpame s'est fait une forte contusion à la tête. Le réticule dérobé en drap noir, mesurant environ 20 centimètres carrés et doublé intérieurement de soie rouge, renfermait un petit mouchoir blanc ligné noir et un portefeuille, fermant par deux boutons métalliques, et qui contenait une somme de 2 frs 50.

Mme Belpame a porté plainte au commissariat de police du 6^e arrondissement, mais comme on n'a pu découvrir les auteurs du vol, elle a dû se résigner à ne pas poursuivre, et n'a donc pu fournir aucun renseignement sur leur signalement.

Machines parlantes ODEON à disques artistiques, incomp. tiennent 1^{er} place. Imm. assort. de disq. des grands artistes. MM. SCREPEL, 183, Grande-Rue, Rx. Tél. 21.12.

L'AGRESSION SANGLANTE DE LA RUE DE BEAUREWART. — Les agents de sûreté ont vainement recherché à Roubaix, d'où ils ont momentanément disparu, les auteurs de l'agression sanglante et absolument injustifiée, dont l'heureux lundi soir, dans un estaminet de la rue de Beaurwart, un maçon, M. Oscar Ruyschaert, qui est toujours en traitement à la Fraternité.

Par contre, les renseignements recueillis au cours de leurs recherches, ont permis à M. Pages, commissaire de police du 3^e arrondissement, d'établir leur identité. Nous l'avons dit, ce sont des individus qui, par la plupart, ont déjà eu des démêlés avec la police: Henri Godetroy, 25 ans, imprimeur, rue Magenta, 20; Alfred Bury, 19 ans, manœuvre, rue Lannes, 22; Désiré Covez, 20 ans, apprenti, rue du Coo-Français, 154; Charles Roosevelt, 25 ans, peigneur, rue des Filatures, cour Louel, 4; et Georges Demol, 21 ans, débardeur, rue Decker, 15.

Tous les cinq ont été, par défaut, l'objet d'un procès-verbal, pour coups et blessures volontaires.

TISSUS D'ÉTÉ HAUTE NOUVEAUTE. — Grand choix de Vichy, Zéphira, Coutil, Toile Nationale, Mouseline, Flanelle fantaisie, etc., etc. Dispositions et couleurs nouvelles: Maison Spéciale de Blanc, Robioche-Hottiaux, 33, rue du Vieil-Arbrevoir, Roubaix, 80838

LA POLICE DU ROULAGE. — Un porteur de pain, M. Albert Cateau, âgé de 23 ans, ans, demeurant rue du Cinquies, 30, à Tourcoing, a été l'objet d'un procès-verbal, pour infraction à la loi sur l'attelage des chiens.

Achetez vos beurres 27, Cde-Rue, Roubaix; prix 1.30-1.40 le 1/2 kilo et plus. 87012

LA LOI DRAMONT. — Le domestique de M. César Duvick, tondeur, M. Abel Vanpeyrou, âgé de 21 ans, demeurant rue Charles-Quint, 15, à Croix, s'est vu infliger un procès-verbal pour avoir exercé des mauvais traitements envers son cheval.

WOOD-MILNE seul talon bon marché, car il dure. Exiger le nom de chaque talon. 43784

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un porteur de M. Henri Verstraete, marchand de vieux laines, rue Voltaire, 50, M. François Loucheur, 30 ans, rue Tourcoing, cour Malton, 17, s'est blessé aux jambes en tombant d'une voiture. Quinze jours de repos. Docteur Lepers.

Soignée Anonyme du Fentouy, teinturier et apprenti, l'un des ouvriers, M. Jules Lalleux, 19 ans, rue de Tourcoing, cour Malton, 10, s'est fait une touleure radio-carpienne gauche, en tombant dans un escalier. Vingt jours de repos. Docteur Lepers.

A la filature de MM. Albert Motte et Jules Potisse, un rattacheur, M. Henri Hurliès, 42 ans, rue des Anges, cour Luette, 10, s'est fait une entorse au poignet et des contusions au genou droit en tombant. Quinze jours de repos. Docteur Harlet.

Dans l'atelier d'appret de M. Ernoult-Hayart, un apprenti, M. Gaston Barrene, 21 ans, rue de la Limite, cour Luette, 5, s'est blessé aux extrémités de l'index et du médus gauche, en heurtant un ponton. Vingt jours de repos. Docteur Lepers.

A la filature de MM. A. Prouvost et fils, rue de Beaumont, une soignée, Mlle Taymond Boulanger, 16 ans, rue de Maubeuge,

fort Loridan, en retirant un morceau de laine de son métier a été blessé à la main droite. Vingt jours de repos. Docteur Harlet.

Un ouvrier peintre de M. Jean Condonnier, entrepreneur, M. Paul Vanlier, 30 ans, rue Duval, 26, a eu l'œil gauche contusionné par la chute d'une échelle. Trois semaines de repos. Docteur Harlet.

CROIX A LA LIQUE PATRIOTIQUE DES FRANÇAIS. — Les personnes adhérentes à la Ligue Patriotique des Français et qui doivent assister dimanche prochain à la procession de Saint-Sacrement dans les jardins de Mme Auguste Florin, sont priées de se munir de leur insigne.

Filles qui n'ont pas pu venir à se procurer chez Mme Vernier-Florin, 57 bis, Grande-Rue; chez Mlle Leuridan, place Saint-Martin, et chez Mlle Jeuniaux, 19, rue du Trocadero.

DES PRELEVEMENTS DE VIN ont été effectués jeudi matin, de concert avec le commissaire de police de Croix, chez divers commerçants. Les échantillons prélevés ont été envoyés à Lille à fin d'analyse.

DEMANDEZ impression à élèves cours électricité, Grande-Rue, 111, Roubaix, vendredi avant les cours et vous serez. Encore une dizaine à admettre. 870733

WASQUEHAL CONSEIL DE PRUD'HOMMES. — Le maire de Wasquehal rappelle que les inscriptions sur les listes électorales du Conseil de prud'hommes seront reçues à la Mairie jusqu'au 31 mai inclusivement. Il ne sera plus accordé aucun nouveau délai.

PIED POULE. — A la teinturerie de MM. Hannez frères, journalier, M. Hippolyte Delquet, 4, rue du Transvaal, à Wasquehal, a glissé en portant des pièces de tissu et s'est fait le pied gauche. Vingt-cinq jours de repos; docteur Buisson.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — A la filature du Nord, Mlle Zee Helbart, 27 ans, quartier des Boers, à Wasquehal, s'est fait un effort au poignet en vaquant à sa besogne. Huit jours de repos; docteur Liénard.

A NOS LECTEURS La nouvelle Annuaire Officiel de l'Administration des Postes à PARIS-POSTES FRANCE ET ÉTRANGER, contient tous les renseignements dont on peut avoir besoin sur le service des Postes, des Télégraphes, il présente le plus haut intérêt non seulement pour les Commerçants et Industriels, mais encore pour les Particuliers auxquels il rendra les plus grands services.

Nous engageons nos lecteurs à se le procurer. L'édition Commerciale est vendue 5 francs. L'édition complète, édition commerciale, augmentée de la liste du Personnel, 7 fr. 50. Ajouter 0 fr. 95 pour port et emballage.

On peut s'abonner à nos bureaux, 11, Gde-Rue, Roubaix, et 31, rue Carnot, Tg. 87099

LANNON Un concours-essai de chiens de douaniers Chaque année, l'Administration des douanes organise des concours-essais entre les chiens de personnel actif à la suite desquels des indemnités alimentaires sont attribuées aux possesseurs des animaux qui pendant les essais ont fait montre du meilleur flair... de la perspicacité, pourrions-nous dire; il s'agit pour les quadrupèdes de trouver la piste de caisses de marchandises prohibées, au sein de tas de marchandises. Un chien n'est pas assés et, certes, il faut une bonne dose de patience philosophique aux propos des douaniers pour dresser convenablement à ce jeu leurs protégés.

Hier, tous les chiens douaniers de la région, au nombre de 100 environ, ont été réunis à Lille et de tous points étaient réunis autour de la gare pour travailler. Ils ont exercé sous le commandement de leurs maîtres. M. l'Inspecteur principal des douanes et les officiers sous ses ordres, assistaient aux exercices.

Un commerce par dissimuler du tabac dans une caisse, place en un coin d'une dépendance de la gare. Un bon nombre des chiens découvrirent assez rapidement les caches. M. l'Inspecteur principal des douanes et tous les chiens furent réunis dans une salle où se trouvait un grand nombre de tabac, adroitement caché, près de la ferme de M. Desbontiers-Braquaval, sur le territoire de l'épave marine et de la thorax. L'épreuve fut conduite sur les animaux, trompés par un vent contraire, ne furent indiqués qu'après le « lapin ».

Nous avons, l'ensemble des résultats obtenus, au cours de ce concours-essai, à l'usage de nos non-habitants à cette sorte de spectacle, à été satisfaisant et des récompenses seront décernées, par les chefs douaniers, aux meilleurs chasseurs s'il y a lieu.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez MM. Motte-Bossut, un homme de peine, J. B. Dubar, 56 ans, demeurant à Leers, rue du Bureau, avait glissé en voulant monter sur un chariot et s'est fait une contusion du genou droit. Repos quinze jours de repos. Docteur Lepers.

Chez MM. A. Parent et fils, un aide-lameur, Arthur Meurisse, 14 ans, demeurant à Nochin, a fait une chute dans une cave et s'est contusionné à l'épave marine et de la thorax. Repos de six jours. Docteur Bernard, de Templeuve.

FLEERS LA CONSULTATION DES NOURRISSEURS aura lieu aujourd'hui vendredi, à trois heures de l'après-midi, à la Mairie.

WILLEMS REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal s'est réuni, jeudi soir, à six heures et demie, à la Mairie, sous la présidence de M. Louis Pâtigny.

Étaient présents: MM. le docteur Lamotte, Rousson, Alavoine, Desprez, Wiart, Fournier, T. Leconte, Desbontiers, Desbontiers, Desbontiers, Desbontiers, Desbontiers. Absents: M. H. Lemaire, M. L. Lalleux.

Le compte administratif du Maire de l'exercice 1909 a été établi comme suit: Revenues, 27.027 fr. 22; dépenses, 27.042 fr. 82. Il y a donc un excédent de dépenses de 15 fr. 60. Le reliquat de l'exercice précédent s'élevait à 1.389 fr. 30, il y a donc un excédent de recettes de 1.363 fr. 61.

Le budget de l'exercice 1910 a été établi sur les mêmes bases, se balance en recettes et en dépenses, par la somme de 29.000 francs.

Le budget de l'exercice 1910 porte une somme de 9.566 francs, qui est affectée à diverses dépenses.

Musical. — Le Conseil vote un crédit de 800 francs pour l'organisation d'un festival en juillet prochain.

Entrées de Mairie. — M. le docteur Lamotte, chargé de la consultation des nourrisseurs, se plaint à l'assemblée de la température de la salle de consultation de l'après-midi. Une somme de 100 francs est inscrite à cet effet.

Laurent du certificat d'études primaires. — en

compiement de crédit de 30 francs est voté pour dix aux lauréats du certificat d'études primaires.

Les gratifications ont été versées à MM. Desprez, André-Champêtre, 100 fr.; Paul Assas, secrétaire de mairie, 100 fr.; M. Furlin, instituteur, 50 fr.; Mme Chabrier, institutrice, 50 francs.

Bureaux de famille. — Le Conseil donne un avis favorable à la demande d'indemnité formulée par Cardon, Quippe, Vanvalleghem, Piquet, Desbontiers, Gustin, Borepout, Cateau, Chantaine, Franchomme, Corblanc, Georges Gustin, Jules Desnoes.

Le monument aux morts pour la Patrie. — Le Comité de direction du monument aux morts pour la Patrie à Saint-Quentin, a sollicité le concours financier de la commune. Il n'est pas donné suite à cette demande.

Assurances des employés communaux. — Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil décide de effectuer incessamment cet effet. M. la Maire propose à l'assemblée de transférer le monument aux morts pour la Patrie dans la nouvelle nécropole. Certains conseillers faisant observer que les conditions de l'ancien monument, la question au vote. Par 10 voix contre 4, le transfert du monument est décidé. La dépense que nécessitera ce travail, estimée dans le crédit complémentaire de 2.500 francs affecté pour l'aménagement du nouveau cimetière. De plus, une somme de 300 francs a été affectée au budget additionnel pour l'entretien du cimetière.

Assistance obligatoire aux vieillards. — Sont admissibles à l'assistance obligatoire aux vieillards, le sieur Pierre Desbontiers, Rosina Carète, Juliette Masquellier, Alphonse Durmont, Elie Renaud, pour le canton de Dallemont.

La séance est levée à huit heures et demie.

Maison du SOLEIL D'OR 25, 27, Place du Théâtre, LILLE GRAND CHOIX DE CADEAUX DE MARIAGE

WATTRELOS POUR ETRE REMUNERES DEUX FOIS. — M. Henri Duhamel, entrepreneur, emploie comme maçon Hubert (Quil) et comme manœuvre, Camille Bascyne. Les ayant employés à l'édification d'une maison, M. Duhamel veut le contrôler, mais le chantier était désert. Sans renseignements, M. Duhamel les trouva tous deux occupés rue des Masures, à exécuter un travail de manœuvre pour un propriétaire sur un chantier de leur côté de services. Ce propriétaire de bonne foi, M. Gyselinck, avait payé à Chalot une somme de 10 fr., soit 5 francs pour les matériaux et 5 francs pour le travail.

Un procès-verbal de cette affaire a été dressé par M. Caillat, commissaire de police.

LE PETROLE DE CONTREBANDE. — Dans une de ses dernières réunions, le Conseil municipal, sur la proposition d'un de ses membres, a décidé de créer une commission d'enquête sur le pétrole saisi à la frontière ne plus jeté dans les ruisseaux ou il contamine l'eau.

Le but de la municipalité a été inexactement interprété dans certains quartiers de la frontière, on lui a fait croire que le Conseil municipal avait l'intention d'empêcher l'introduction du pétrole sur le territoire, alors que le vrai reposait exclusivement sur un motif d'hygiène.

LA CHASSE AUX CANARDS. — Adolphe Lenseigne, journalier, demeurant au Quipet, et travaillant à la Compagnie du chemin de fer comme débardeur de wagons, s'est introduit dans le verger de M. J. Mel, cultivateur, détenteur d'une grande quantité de canards, qui s'ébrouaient dans une mare. Le palmipède est en un instant le coté, mais non sans avoir poussé le cri du cygne sous forme de quelques coups de bec retentissants. M. Mel, cultivateur, a constaté qu'il avait poigné solide, attrapa par le fond de sa culotte le maraudeur; celui-ci franchissant déjà la barrière du chemin de fer avec son vêtement. Lenseigne a été arrêté et transféré à Lille.

TOURCOING La journée du vendredi 27: Tribunal de commerce, audience à neuf heures et demie. Bibliothèque communale de neuf heures à midi et de deux à six heures.

L'Assemblée Générale du Syndicat des Brasseurs de Roubaix-Tourcoing

Le Syndicat des Brasseurs de Roubaix-Tourcoing a tenu, jeudi, à 9 heures et demie, dans une salle de l'Hôtel « du Cygne », à Tourcoing, sa première assemblée générale de l'année, sous la présidence de M. Paul Bont, maire de Toufflers.

En ouvrant la séance, M. Bont commence par remercier les membres de la Presse Brassicole qui assistent à la réunion et de la presse politique quotidienne, dont le rôle est d'une utilité éprouvée par la publicité qu'elle donne à toutes les revendications professionnelles et qui leur permet de s'imposer à l'attention du législateur.

M. Duthoit, brasseur à Roubaix, secrétaire du Syndicat, donne ensuite lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale, qui est approuvé à l'unanimité.

LE RAPPORT DE M. BONT, MAIRE DE TOUFFLERS M. Paul Bont reprend la parole et dans un rapport très documenté, expose à ses collègues le travail du Syndicat pendant l'année 1909.

L'idée syndicale Le constaté d'abord que le Syndicat des Brasseurs est devenu un organisme puissant et que son rôle est tel que pour être prise en considération, les revendications qu'elles soient, doivent être présentées au nom d'un groupement, d'une personne morale qui donne à son porte-parole une autorité à laquelle une intervention isolée ne saurait prétendre. L'avenir est au syndicalisme. C'est lui qui fait la force ouvrière. C'est lui aussi qui doit faire la force patronale. Il se rejouit donc que l'esprit syndical anime toute la corporation des brasseurs. Mais si un syndicat peut déjà quelque chose, une Fédération de syndicats peut encore beaucoup plus, surtout au point de vue de l'action législative, qui est, en somme, la préoccupation première du syndicat.

Vous n'êtes donc pas venu à Roche-Cœur?... C'est n'est pas vous qui avez ramassé les échantillons. — Je me suis bien trouvé dans les entours de Roche-Cœur... Mais ce n'est pas moi qui ai l'idée de ces échantillons. — Ah! je regrette pour vous... car, je vous le répète, ce n'est pas mal imaginé... Mais... qui est-ce donc, alors?... A cet instant Othon Morlay hésita pendant l'espace d'un quart de seconde. Si léger qu'eût été ce temps d'arrêt, Eva Shelder le saisit au vol.

Oh! — fit-elle, — je ne vous demande pas vos secrets... Si je vous ai fait connaître une partie de miens, c'est que ça m'a plu... Vous êtes bien le maître de garder les vôtres. — Je ne vous pas... je ne puis en avoir plus, — répliqua-t-il, brûlant résolument ses vaines... c'est une femme que vous connaissez... qui a eu cette idée bizarre, pour me faire ouvrir toutes grandes les portes de l'hôtel de M. Murray et cette femme vous haït... elle a juré de se venger de vous, de votre amie, et de ceux que vous avez attachés à la corde que le capitaine Harrison croyait leur avoir passé autour du cou.

Ah! j'y suis, — et Eva Shelder claquait ses deux mains l'une contre l'autre, — j'y suis... C'est la comtesse de Clairfont, qui devint nous... par son ancien mari... a été mise à la porte de Roche-Cœur... Tiens! tiens! tiens!... Mais c'est du vrai roman cette complication-là... ça commence à être très intéressant... Et alors... vous appartenez à cette femme... qui est... ma mortelle ennemie?... Othon Morlay se trouvait encore en face d'Eva Shelder.

— Vous n'êtes donc pas venu à Roche-Cœur?... C'est n'est pas vous qui avez ramassé les échantillons. — Je me suis bien trouvé dans les entours de Roche-Cœur... Mais ce n'est pas moi qui ai l'idée de ces échantillons. — Ah! je regrette pour vous... car, je vous le répète, ce n'est pas mal imaginé... Mais... qui est-ce donc, alors?... A cet instant Othon Morlay hésita pendant l'espace d'un quart de seconde. Si léger qu'eût été ce temps d'arrêt, Eva Shelder le saisit au vol.

Oh! — fit-elle, — je ne vous demande pas vos secrets... Si je vous ai fait connaître une partie de miens, c'est que ça m'a plu... Vous êtes bien le maître de garder les vôtres. — Je ne vous pas... je ne puis en avoir plus, — répliqua-t-il, brûlant résolument ses vaines... c'est une femme que vous connaissez... qui a eu cette idée bizarre, pour me faire ouvrir toutes grandes les portes de l'hôtel de M. Murray et cette femme vous haït... elle a juré de se venger de vous, de votre amie, et de ceux que vous avez attachés à la corde que le capitaine Harrison croyait leur avoir passé autour du cou.

Ah! j'y suis, — et Eva Shelder claquait ses deux mains l'une contre l'autre, — j'y suis... C'est la comtesse de Clairfont, qui devint nous... par son ancien mari... a été mise à la porte de Roche-Cœur... Tiens! tiens! tiens!... Mais c'est du vrai roman cette complication-là... ça commence à être très intéressant... Et alors... vous appartenez à cette femme... qui est... ma mortelle ennemie?... Othon Morlay se trouvait encore en face d'Eva Shelder.

— Vous n'êtes donc pas venu à Roche-Cœur?... C'est n'est pas vous qui avez ramassé les échantillons. — Je me suis bien trouvé dans les entours de Roche-Cœur... Mais ce n'est pas moi qui ai l'idée de ces échantillons. — Ah! je regrette pour vous... car, je vous le répète, ce n'est pas mal imaginé... Mais... qui est-ce donc, alors?... A cet instant Othon Morlay hésita pendant l'espace d'un quart de seconde. Si léger qu'eût été ce temps d'arrêt, Eva Shelder le saisit au vol.

Cette année donc, le syndicat de Roubaix-Tourcoing a pris l'initiative de réunir les quinze syndicats de la région et il s'est formé une Fédération Brassicole des syndicats des établissements situés au nord de Paris. Cette Fédération a pour objet d'étudier plus que les brasseries coopératives avant de leur côté créé un organisme central.

Les taxes d'ouverture M. Bont passe ensuite à l'examen des initiatives du syndicat de Roubaix-Tourcoing au point de vue législatif. Un projet de loi a été déposé, visant les taxes d'ouverture des débits de boissons.

Ce projet a ému beaucoup les cabaretières. Pourtant, il était destiné à écarter tout autre projet de limitation et d'un autre côté, il remédiait à la fraude subtile créée par la loi de 1880, qui laisse une liberté entière et illimitée d'ouvrir des débits. Il faut, en effet, reconnaître, dit le rapporteur, qu'il y a pléthore de cabarets et qu'une mesure qui, comme celle proposée, viendrait, sans aucunement toucher aux situations acquises, diminuer l'accroissement exagéré des estaminets, serait très justifiée.

Le syndicat des cabaretières, celui des marchands de vins et spiritueux et même celui de l'épicerie ont protesté contre ce projet comme attentatoire à la liberté commerciale. L'émotion manifestée ne se comprend pas, car cette mesure adoptée rendrait service à tout le commerce de la région en général et à tous les débits, dont les brasseurs sont absolument solidaires. Cette taxe serait d'un franc par litre de bière, et de deux francs par litre de vin, déduction faite de la sous-location.

Un nombre propose de prendre comme base non pas la valeur locative des locaux, mais la classe de patente et la population des villes. Cette question de détail sera étudiée. Mais l'assemblée se déclare, à l'unanimité, d'accord sur le principe de cette taxe et en communique son avis avec M. Bont, qui tient à le faire remarquer en réponse à certaines allégations qui se sont produites et qui présentent ce projet comme étant l'œuvre personnelle de M. Bont, qui on disait même en désaccord avec le syndicat à ce point de vue.

La révision des tarifs douaniers M. Bont signale aussi les interventions multiples du syndicat au sujet de la révision du tarif douanier. Plusieurs fois, il a été entendu par la commission douanière de la Chambre, mais les modifications apportées n'ont pas, en somme, donné satisfaction aux desiderata des brasseurs.

La patente des coopératives Le syndicat a également pris l'initiative de faire déposer un projet de loi sur l'impôt des coopératives. Ce projet de loi, qui est en cours d'étude, réclame simplement une application plus juste de la patente, et notamment l'imposition d'une patente à chaque coopérateur qui fournisse de la marchandise à des tiers. C'est là une revendication pressante de la brasserie.

Après la lecture de ce rapport, M. Duthoit, au nom de tous ses collègues, remercie M. Paul Bont de l'activité qu'il a déployée pour la défense des intérêts professionnels des brasseurs. Puis, en sa qualité de secrétaire-trésorier, il rend compte de la situation financière du syndicat.

On procède ensuite à la réélection de la commission administrative, dont les membres sortants sont tous réélus. M. Bont est maintenu à la présidence.

L'Exposition de Roubaix M. Duthoit fait part à l'assemblée du grand succès qu'on prévoit pour l'Exposition internationale du Nord de la France qui doit se tenir à Roubaix en 1911. M. Bont, a reçu la présidence du groupe Brasserie et M. Lefrançois en a été nommé secrétaire. Le syndicat prend connaissance du cahier des charges que l'administration de l'Exposition a rédigé pour l'adjudication des cafés de l'Exposition et décide une réunion très prochaine pour examiner ce qui pourra faire à ce sujet. Il a l'intention d'ailleurs de contribuer pour sa part à l'élan unanime qui se manifeste partout pour cette Exposition, qui est appelée à rendre de grands services à toute l'industrie et à tout le commerce de la région.

A six heures, la séance était levée.

LA SEANCE DES COURS DE DICTION ET DECLAMATION aura lieu le samedi 4 juin à 8 heures 1/2.

Par le choix de ces œuvres qui seront interprétées, cette audition dépassera de beaucoup l'éclat des fêtes données jusqu'aujourd'hui, lesquelles pourtant ont recueilli l'approbation unanime.

M. Bondue s'est assuré le concours d'un orchestre symphonique, composé de professeurs, sous la direction de M. Albert Dubamel, d'un chœur mixte, et de la sélection des Orphéons: Crick-Sicks, qui souligneront, par les chœurs d'accompagnement, la beauté des œuvres choisies.

L'Amie des Cathédrales, avec accompagnement de chœur mixte, d'orgue et d'un quatuor à cordes), la «Nuit de Noël de 1870», de Gabriel Pierné (avec accompagnement de chœurs et de l'orchestre) forment, avec «Gringoire», du maître Théodore de Banneville, les numéros principaux de cette audition.

Un numéro sensationnel attirera encore l'attention: «Le Lamento» du poète Roger-Milès, inspiré